

Note 20-73

Affiche – port du masque obligatoire

Afin de vous faciliter la tâche avec les personnes circulant dans votre milieu de garde, et pour assurer le respect des mesures sanitaires, nous déposerons à votre casier, d'ici mercredi prochain, une copie couleur de l'affiche : ***Ici je porte mon couvre-visage – Port du masque obligatoire.***

En effet, comme cette règle est une OBLIGATION pour les visiteurs, il sera peut-être aidant pour vous qu'un support visuel appuie cette directive.

Pour celles d'entre vous qui voudraient se faire des copies supplémentaires, vous trouverez l'original en suivant le lien ci-dessous :

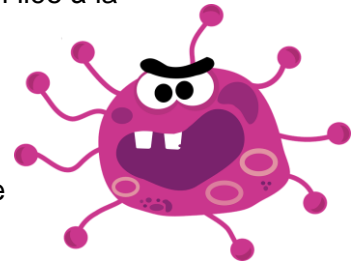
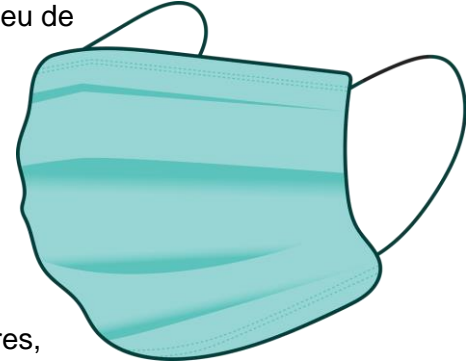
[Pour l'affiche sur le port du masque obligatoire, c'est par ici!](#)

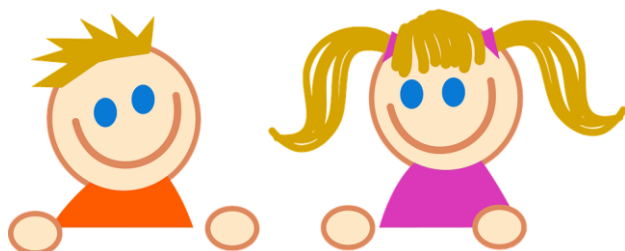
Merci de votre attention!

Martin Demers, directeur général, et Catherine Lévesque, conseillère à la santé et sécurité de la RSE en contexte de covid

Mesures sanitaires et soutien : quelques informations

- En cas de doute, n'oubliez pas que le **811** demeure une source sûre et fiable d'information à laquelle vous référer si un symptôme ou une situation liée à la COVID vous inquiète.
- Notre Foire aux questions est en cours de refonte. En effet, les informations qui nous sont transmises par les différentes instances sont en perpétuelle mouvance. Nous attendons des précisions du ministère de la Famille et de la Santé publique afin de compléter une Foire aux questions fiable et à jour.
- Nous continuons de vous soutenir de notre mieux! On ne vous lâche pas!
- Pour toutes questions **en lien avec la COVID**, l'adresse coronavirus demeure votre meilleure voie pour obtenir une réponse rapide! En effet, plusieurs membres de l'équipe s'affairent à tour de rôle, à prendre les messages et y répondre. En écrivant à une personne en particulier, vous prenez le risque qu'elle ne soit pas en mesure de vous répondre à court terme (vacance, visite, présence enfants).





Précision et rappel en lien avec la remise de la mise à jour de votre programme éducatif

Comme vous le savez, vous deviez effectuer une mise à jour de votre programme éducatif. Cette mise à jour devait être remise au bureau coordonnateur au plus tard le 8 juin 2020, considérant la situation exceptionnelle due à la Covid-19, une souplesse a été accordée. Nous comprenons que le document n'a peut-être pas été remis et nous vous invitons à le faire le plus rapidement possible.

La date limite, fixée par le BC, pour nous remettre la VERSION FINALE de la mise à jour de votre programme éducatif est le 1er novembre 2020.

Faites-le parvenir à la conseillère pédagogique ou réglementaire de votre secteur dépendant de votre besoin (voir en pièces jointes le tableau de remise du PÉ, le guide de rédaction et le modèle à remplir du PÉ).

À la réception du document, une validation sera effectuée dans les meilleurs délais, et un retour vous sera fait.

Faites vites novembre arrive à grands pas!

D'ici là nous vous rappelons que vos conseillères sont là pour répondre à vos questions et vous soutenir dans la rédaction de ce document.

Martin Demers, directeur général